



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans le Cabinet du maire de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 24 novembre 2015 à 8 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président et monsieur le conseiller Maxime Tremblay formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont absents, monsieur le conseiller Martin Lajeunesse et madame la conseillère Myriam Nadeau.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, monsieur Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2015-894

FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ NUMÉRO 112056

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 112056 a été embauché le ou vers le 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT les problématiques d'assiduité de l'employé numéro 112056;

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 112056 a environ 800 h travaillées en tant qu'employé temporaire col bleu;

CONSIDÉRANT la position concertée du service concerné et du Service des ressources humaines eu égard à la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le congédiement de l'employé numéro 112056.

Adoptée

CE-2015-895

ENTENTE DE FIN D'EMPLOI AVEC L'EMPLOYÉ NUMÉRO 106689

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-2015-338 mettait fin à l'emploi de l'employé numéro 106689, le 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 106689 a contesté sa fin d'emploi par le dépôt de plaintes en vertu de la Loi sur les normes du travail et la Loi sur les cités et villes et qu'il réclamait notamment la réintégration dans son emploi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et l'employé souhaitent régler à l'amiable, convenir de toutes les modalités et régler toutes questions, quelles qu'elles soient et de toute nature que ce soit, reliées directement ou indirectement à l'emploi ou la fin d'emploi de l'employé numéro 106689 à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les considérants de la présente en font partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

D'approuver le projet d'entente soumis au comité exécutif pour le règlement complet et final de la fin d'emploi de l'employé numéro 106689.

D'autoriser le trésorier à verser à l'employé numéro 106689, les sommes prévues au projet d'entente.

De donner instructions au directeur des Ressources humaines de la Ville de Gatineau à signer pour et au nom de la Ville, le projet d'entente soumis au comité exécutif pour le règlement complet et final de la fin d'emploi de l'employé numéro 106689.

Il est enfin résolu que le trésorier soit autorisé à faire les écritures comptables afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 novembre 2015.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif